

page « information » à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir ( et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
  - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
  - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le livret d'accueil de l'AMAP.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion 2023 à Bernadette Faligant, 21 lotissement des moulins Brain/l'Authion 49800 LOIRE AUTHION

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au-delà de laquelle il est possible de résilier le contrat..
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membre du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.

<u>Défaut d'engagement</u>: le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise. le pain commandé redevient de fait la propriété de la boulangère qui en disposera à sa guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet https://www.amap-goutte-eau.fr

1



### Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer

Il est proposé : des parts de tomme produites selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (N° de certification ECOCERT: 187102P).

<u>Prix à l'unité</u>: tomme jeune à 34 € le kilo, il est proposé une ou plusieurs part à 10€, les parts seront coupées à l'AMAP et la valeur réellement pesée sera inscrite sur le tableau de distribution. Une régularisation aura lieu sur la dernière distribution (qui pourra être une régularisation en fromage, part plus grande ou plus petite pour honorer le contrat)

Conditions : L'engagement est libre de choix en quantité et en dates

Les chèques (2 minimum à 4 maximum) correspondant à la commande seront absolument remis lors de la première distribution ou envoyés au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat (2 exemplaires du feuillet 3). Il sera rempli à l'ordre de « BURET Yohann » le producteur.

Photos, reportages sur les brebis et leurs producteurs ici : https://www.amap-goutte-eau.fr/

Distribution le jeudi à 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion.

Chèques et contrats sont à remettre sur place (lieu de distribution).

Anthony BELIER - 0662849496 - mail : anthony.belier.perso@gmail.com

Chèques et contrats sont à remettre sur le lieu de distribution: le jeudi à 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion.



Cette feuille est à remplir <u>lisiblement</u> et à imprimer en 2 exemplaires (pour le producteur et le tuteur) Pensez à garder une trace pour vous (dates et produits réservés)

entre Le Producteur et

Yohann Buret La Violaie 49370 Erdre en Anjou le consommateur : Nom et prénom

E-Mail Téléphone

|                        | 21/09 | 05/10 | 19/10 | 02/11 | 16/11 | 30/11 | 14/11 | Quantité | prix |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|------|
| Tomme<br>à 10€ la part |       |       |       |       |       |       |       |          |      |

Total Contrat

Chèques et contrats sont à remettre sur le lieu de distribution: le jeudi à 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion.



## Détail des chèques :

Total commande

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2023 »

Date et signature du consommateur :

3